Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 027-212704282-20261023-DCM_2026_87-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE

VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-87

Festival du Cinéma d'Animation 2027 : Approbation du plan de financement et demande de subventions

Date de la séance : 20 octobre 2026 Date de convocation : 13 octobre 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres présents : 21 Nombre de votants : 25	Adopté à l'unanimité

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Marilyn CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Benjamin MAUGY, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ; M. Gilles BARBIER pouvoir à Mme Isabelle AMEYE ; M. Gérald SEURON pouvoir à M. Arnaud CHEUX ; Mme Laure BÉNARD pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN

Absente excusée : Mme Martine BAARS

Absent : M. Ludovic RENAULT

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la programmation 2027 du 18e Festival du Cinéma d'Animation du Neubourg ;
Considérant que le Festival du Cinéma d'Animation s'inscrit ainsi dans un projet global de développement d'accès à la culture au sens le plus large ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Prestations de services 1 exposition Pierre Lambert 2 intervention scolaires par P. Lambert 4 ateliers par prestataires	5 500,00 €	Département de l'Eure	3 000,00 €
Matières et fournitures Caterings/repas pour ateliers Fournitures ateliers tout-petits Pot inauguration	500,00 €	Région Normandie	3 000,00 €
Communication Création nouveau logo Création affiche Création livret Impressions livrets, affiches, panneaux	5 000,00 €	Communauté de Communes du Pays du Neubourg	3 000,00 €
Salaires et charges 150 h service culture 60h service communication 10h service technique	4 000,00 €		
		Autofinancement	6 000,00 €
TOTAL	**15 000,00 €**	**TOTAL**	**15 000,00 €**

- autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de la Communauté de communes du Pays du Neubourg, du Département et de la Région.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 23 octobre 2026,

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

MAIRIE DE LE NEUBOURG (EURE) 27110

La secrétaire,
Caroline BLAIN